

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS O'HAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

LES MISSIONS DU MACKENZIE

Mgr Clut, évêque d'Arundèle nous fait la faveur de nous communiquer les deux lettres suivantes.

LETTERES DU RÉV. PÈRE L. DUPIRE, O. M. I. A MGR CLUT, O. M. I. L. J. C. et M. I.

Mission St-Joseph, 12 Déc. 1888.

VICARIAT APOSTOLIQUE D'ATHABASKA-MACKENZIE

Mgr et Révérendissime Père,

Je vous ai adressé dans le cours de l'été, un rapport succinct sur ma mission, je n'ai presque rien à ajouter à ce que j'y disais. A St-Joseph, sans être très robuste ni les uns ni les autres, nous jouissons d'une santé passable; notre vie s'écoule très heureuse, ce n'est pas à dire que nous n'ayons nos peines et nos difficultés. Sous le rapport de la pauvreté, et parlant des privations de tous genres, le Nord étant un pays unique au monde, comme Votre Grandeur le sait par expérience, on ne peut y vivre sans souffrances.

Nous avons donc les nôtres, mais avec l'aide de Dieu, nous les supportons d'un cœur content, ce qui nous rend légères et quelques fois douces. La difficulté pour le missionnaire de se procurer la stricte nécessaire à la vie, va sans cesse augmentant; la famine est toujours à la porte prête à entrer, on a beau faire pour chercher à l'éloigner. Il n'y a qu'un moyen d'être satisfait, c'est d'agir de bon cœur, comme l'ordonne le Père Céleste, demander et chercher le pain quotidien.

Rien de plus agréable, du reste, que de vivre des rudes que le bon Dieu nous envoie. Pourtant, s'il faut compter sur la Providence, il est juste aussi d'être prévoyant. Nos pauvres Indiens qui ne veulent pas renoncer à vivre comme l'oiseau, insouciant du lendemain, et du reste insatiables aux jours d'abondance, n'en souffrent pas moins et très fréquemment les horreurs de la faim. Ils passent trop souvent, par suite de leur négligence, trois ou quatre jours privés de toute nourriture, et cela par des froids intenses; ils ne se déconcertent pas pour cela, nos bons Peaux-Rouges, ils sont habitués à faire contre fortune bon cœur. Au temps de disette, ils vivent d'espoir, et sans le dire toujours, tous pensent comme le bon vieux qui, l'hiver dernier, n'ayant pas eu assez régulièrement, paraît-il, la ration r. quise par son estomac, me disait: "J'ai bien souffert ces quelques mois de l'hiver, Dieu l'a voulu, c'est bon! mais si j'ai la chance d'abattre quelque animal bien gras, tant pis pour le carême, s'il tombe un ces jours-là." Voilà en peu de mots la manière d'agir et de penser de nos chers Peaux Rouges.

Nos Montagnais de St-Joseph continuent d'être bons chrétiens, mais ils travaillent plus que jamais avec une ardeur dévorante pour la terre, sur tout depuis que le prix des fourrures a considérablement augmenté par suite de l'opposition. Ces pauvres gens, ont leur part, et une large part

de nature humaine, et plus qu'aucun autre peuple, je crois, ils caressent au fond de leur cœur le désir du bien être, et un penchant instinctif vers le Bonheur. C'est sans doute que, comme les enfants d'Adam, ceux de la forêt, ont, gravé au fond du cœur, le sentiment qui les porte à se procurer bien être et bonheur. Mais ce bonheur, nos pauvres enfants des bois le logent avant tout en dessous de l'estomac; et comme le Divin Maître connaît leur faiblesse, il les punit par où ils pèchent, les condamnant de temps en temps à une diète rigoureuse, ils se considèrent comme les plus mal partagés de la famille humaine.

Enfin malgré leurs petits défauts, j'en suis satisfait. Ils sont bons chrétiens, observent assez exactement les commandements de Dieu et de l'Eglise, sont fideles à leurs prières du matin et du soir, et quand ils sont loin du prêtre, ils se réunissent les dimanches et fêtes pour chanter des cantiques et réciter le chapelet. Quelque affaire qui les amène au Fort, ils n'oublient jamais de venir à la mission, leur premier soin est d'aller, comme ils le disent naïvement, donner la main au bon Dieu, faire une petite visite au St Sacrement et ils ne voudraient pas retourner dans leurs forêts sans s'être confessés.

Pour des sauvages, je les trouve bien gentils; il est vrai que les chers enfants sont ma famille, et qu'à part leurs défauts, chez eux tout me plaît.

Les traiteurs libres ont quitté la place après avoir vidé leurs poches au lieu de les remplir, car les Indiens, agaçants rebelles, au lieu de donner leur laine se sont amusés à tondre. Bien que je n'aie eu qu'à me louer des procédés de messieurs les traiteurs à mon égard, je suis loin de regretter leur départ, parce qu'ils troublaient la pauvre cervelle de nos Indiens. Le ministre protestant, lui, trouvant que tout en ne faisant rien, il peut augmenter son péculé, ne pense pas à s'en aller. Le digne homme, avec l'aide de sa chère moitié, travaille pourtant, il lit la bible aux sourds, c'est tout son ministère, car il est bel et bien pasteur sans troupeau.

Je ne sais si nous n'aurons pas de temps en temps cet hiver l'agrement de nous passer de souper; car, en fait de provisions, nous n'avons guère que des patates. La pêche d'automne a été ce qu'on peut appeler nulle; nous avons à grande peine capturé quelques poissons blancs qui répandent au loin leur parfum, car ils sont gâtés, l'automne ayant été très doux. Bons ou mauvais, ils se feront croquer quand même, d'autant plus que je les partage avec un vieil aveugle et sa famille. Le brave homme, pour me payer de retour, me vient de temps en temps, rendre le service de me dire des gentilles à l'envers: "Tu n'est qu'un avare, un sans cœur, un orgueilleux, etc, etc." ne voulant pas sans doute que je prenne la peine d'attendre des hommes ma récompense. Je n'en suis que

plus heureux de lui venir en aide et regrette autant qu'il d'être pauvre, ce qui m'empêche de donner plus largement. Nous n'avons pu traiter de viande sèche et la viande fraîche est encore sur le dos des rennes qui courent dans les steppes et les forêts, et les Indiens ne les ont pas encore rejoints.

J'ai été souvent dérangé en écrivant, par les Indiens qui m'arrivent chaque jour; si je passe facilement du coq à l'âne votre Grandeur voudra bien m'excuser.

Monseigneur et mon père, vous voulez bien me permettre de vous faire quelques demandes, mais avant de faire voir que je suis gourmand, je tiens à vous remercier une seconde fois de toutes vos bontés. J'ai reçu à l'automne deux sacs de farine je ne sais qui les envoi, j'ai pensé que ce devait être votre Grandeur qui avait eu la délicate attention de vous faire cette agréable surprise. Maintenant, pour répondre à l'offre que vous voulez bien me faire je vous avoue que je recevrai volontiers tout ce qu'il vous plaira de m'envoyer.

Cependant, si votre Grandeur n'y voyait pas d'inconvénients, j'aimerais avant toute autre chose, recevoir les objets suivants: 1o de la bougie, 2o un cours d'homélie sur les Evangiles des dimanches et des fêtes de l'année. Je n'ai aucun ouvrage de ce genre et j'aimerais à l'avoir pour essayer de la traduire en montagnais. 3o Quelques livres de peinture de chaque couleur quelques pincesaux et un peu d'huile. Enfin si votre Grandeur en trouvait les moyens de nous procurer un ciboire et un calice. Il n'y a St Joseph qu'un calice et un ciboire, et c'est très incommode. Il n'y a pas de burettes, mais je m'arrête.

Monseigneur et révérendissime Père, je me recommande à vos bonnes prières, et en attendant le bonheur de vous revoir, ce qui nous tarde beaucoup à tous, je me dis avec respect votre enfant dévoué en N. S.

L. DUPIRE, O. M. I.

P. S.—J'ai l'intention de retourner l'été prochain visiter mes brebis de Fratchère, je voudrais même me rendre jusque chez les Esquimaux qui se tiennent à une petite distance de là, je soumettrai mon idée à Mgr Faraut, si Sa Grandeur l'approuve, je serai prêt à l'exécuter.

L. D.

Vicariat apostolique d'Arthabaska McKenzie

Lettre d'un Montagnais à Mgr I. Clut, O. M. I.

Fort Smith, 1888.

A notre Grand Père "Grand Père en dignité"

Jusqu'aujourd'hui nous vivons encore. C'est Batis Mavile [Baptiste Mandeville], qui dit cela au Grand Priant (l'Evêque) Isidore Clut.

Depuis que tu t'es éloigné de moi jusqu'à ce jour, je prie encore pour toi Eh je veux le faire tant que je

vivrai. Je sais que toi aussi tu prieras pour moi. La bonté de Dieu fait toujours mon bonheur.

Voilà que tu es bien malade; vu qu'on dit cela, je prie beaucoup pour toi. Oh! que je voudrais te revoir sur cette terre!

J'ai le bonheur de voir constamment le Père Toussard, sa conduite nous édifie beaucoup.

Encore une nouvelle: ce par quoi on se nourrit, du poisson, j'en ai. J'ai aussi ce que la terre produit des patates. J'ai maintenant 5 vaches ou bœufs [5 bêtes à cornes].

Notre Grand Père, quelque chose qui vient de Dieu [quelque objet de piété], garde le pour moi, je veux dire un chapelet.

Ici beaucoup de personnes sont mortes, beaucoup d'autres sont très malades. Elles aussi vont certainement mourir.

Mon Grand-Père, je vis encore. Celui que j'aime, qui fait mon bonheur et me donne du courage, c'est pour lui ceci [cette lettre].

En présence de Dieu, de tout mon cœur, je te touche la main. C'est Batis Maville qui dit cela.

Autre lettre d'un Montagnais à Mgr I. Clut O. M. I.

Pierre le Petit, voici ses paroles. Elles sont pour le Grand Priant [l'Evêque] Isidore Clut.

Mon Père,

Depuis que je t'ai vu, de temps en temps, je me souviens de toi.

Mon Père, et moi; et mon épouse, et mes enfants, jusqu'aujourd'hui, nous sommes encore en bonne santé.

Jusqu'à ce qu'on prie la nuit [la Noël], 10 jours manquant [c'est-à-dire le 10 décembre, 1888] c'est alors que je t'écris.

Mon Père, vivants encore, puisse Dieu nous accorder de nous revoir.

Mon Père, jusqu'à ce jour, je me souviens de Dieu [je le sers].

Etant assis, accablé à t'écrire, il me semble te voir, mon Père.

Un peu en-deça du Fort des Plaines de Saules [Athabaska], là, où il avait 2 petites maisons, c'est là qui est ma maison.

L'unique fils de mon beau-frère, Ettila-Kralé, tu t'en souviens, n'est ce pas? il est mort.

Mon Père, voilà qu'au moyen de cette lettre, je te touche la main.

Mon Grand-Père [Grand-Père en dignité], si je voyais ton image [ton portrait] je te dirais merci.

Lettre d'un chef Montagnais, A. Lavolette, à Mgr I. Clut O.M.I.

Cette lettre est écrite en caractères syllabiques et a été traduite par Mgr Clut lui-même.

Voici la traduction de cette lettre:

" Cette lettre est écrite au Lac du Brochet, le 24 décembre 1888.

Cette lettre est pour le Grand Priant Isidore Clut.

Mon vieux Père,

C'est la veille de la grande Fête on l'on prie la nuit [Noël] que je t'écris cette lettre.

Mon Père, je veux t'écrire un peu.

Depuis que je t'ai vu, jusqu'à l'hiver dernier, j'avais eu bonne chance; mais voilà que les malheurs me paraissent être tombés sur moi!!!

Sans doute tu as déjà appris les tristes nouvelles dont je vais t'entretenir.

Le même jour, deux de mes frères punés sont morts de faim avec tous leurs enfants. Et ce ne sont pas les seuls!!! Aussi mon cœur pleure.

Mon Père, je ressens péniblement ces pertes cruelles. Mais je suppose que Dieu l'a voulu ainsi, je me souviens.

On n'a pas voulu retrouver les corps de mes deux frères! L'un et l'autre sont morts en chassant. Hélas! c'était très loin de ma maison! Il m'a fallu trop longtemps pour arriver au lieu du sinistre. Les traces de mes frères sur la neige ne paraissant déjà plus du tout, je n'eus pas de moyens de retrouver leur corps, et du reste, j'étais épuisé de fatigue et de faim!!!

Je suis si triste, qu'en t'écrivant ceci je ne prétends pas te faire apitoyer sur mon sort, et par tant te faire essayer de mettre mon cœur bien, non, mon but n'est que de m'entretenir avec toi de mes malheurs.

Cependant et ma femme, et moi, et ma mère et mes enfants, nous sommes encore en bonne santé.

Mon frère puné, Pierre, lui aussi vit encore. Voilà donc que dans notre pays la famine a fait des ravages! Et si le poisson vient à manquer ou que nous manquions de filets on d'hannçons, ce sera alors le comble des malheurs!!!

Lors même que tu demeures loin de nous, j'aime à croire que par ta pensée tu demeures avec nous.

Si tu as encore un peu de vie, et que tu veuilles essayer de venir près de nous, fais comme tu voudras, mais si tu reviens tu feras notre cœur content.

Dans notre pays, il y a des gens qui se trompent dans leur manière de se comporter, je veux parler de ceux qui abandonnent le bon chemin [celui du Ciel].

Il y a maintenant parmi nous toutes sortes de gens; et ceux qu'on appelle les Grands Couteaux, (les Américains) et ceux qui ont soin d'eux-mêmes [les Traiteurs Libres]. Quant à moi, je me suis adjoint à ces derniers.

Mon Père, si Dieu veut que nous nous revoyions de nos yeux, je sais que la chose n'est pas difficile.

Antoine le gros, telles sont ses propres paroles.

Allons, mon Père, je vais baiser ta bague et aussi te toucher la main.

ANTOINE LE GROS [Lavolette]

Vicariat apostolique d'Arthabaska McKenzie

Lettre en caractères syllabiques et en langue montagnaise, traduit par Mgr Clut.

Ille est d'un Métis Montagnais élevé dans les bois, mais devenu interprète au Fort Résolution. [Grand Lac des Esclaves.]

AU GRAND PRIANT [l'Evêque] ISIDORE CLUT

Fort de l'Île Original, le 10 décembre 1888.

Mon Père,

Je vais t'écrire un peu. Depuis que tu es parti en barque, quoique tu ne m'aies pas écrit, cependant par le Père Dupire lui-même, je sais comment tu es. Hélas! ta santé n'est pas bonne, et malgré cela, tu ne restes pas tranquille, et tu ne demeures pas oisif. Aussi je n'éprouve aucun sentiment pénible contre toi, de ce que tu ne m'as pas écrit.

Maintenant, je vais t'entretenir de nous-mêmes qui habitons ici, et te dire comment nous sommes et notre genre de vie. Nous sommes au complet tous vivants, et c'est grâce à Dieu, qui le veut ainsi, que nous ayons vécu jusqu'à ce jour.

Les moyens de vivre [les provisions] ne sont pas ce qu'ils étaient autrefois. Il n'y a pas de viande; et l'hiver et l'été nous ne vivons que de poisson. Comme il n'y a plus de caribous, la viande manque.

Maintenant, mon Père, je désire te faire des demandes: je désire que tu m'envoies une pipe en écume de mer, (une pipe d'écume) [1] ainsi que l'image de ton visage [tu pourrais]. Telles sont les deux choses que je demande très humblement. Envoie les moi, si cela te plaît.

Mon Père, je n'ai pas d'autres nouvelles à te donner. Je t'écris, parce que ton souvenir est toujours présent à mon esprit.

Cependant, je vais encore te dire quelque chose, mon Père. Tu sais que les prêtres qui répandent la religion par leurs paroles faisaient mon bonheur, et que je les aimais. Je conserve encore les mêmes sentiments à leur égard.

Et toi, mon vieux Père, si je te revois, c'est avec un cœur content que je te reverrai.

Mon Père, prie pour moi; moi, je prie pour toi. Par ces prières mutuelles, que Dieu ait pitié de nous!

Je te touche la main, et je baise ton anneau. Ma femme elle aussi: "Je te touche la main", elle te dit cela.

Ton enfant, Michel Mandeville, qui t'aimait, tu t'en souviens, n'est-ce pas? Ce sont là ses paroles.

[1] Le traducteur de la lettre désire satisfaire son correspondant. Il recevrait donc volontiers pour lui une pipe imitation d'écume de mer.

FRUILLON DU COURRIER DU CANADA 27 Février 1889—No 77

LE CRIME

DES

BONDONS

(Suite)

Devenue pauvre et forcée de gagner ma vie, j'entraî en qualité de demoiselle de compagnie chez Mlle Lea Dangles.

—Ah! s'écria Paule, je commence à comprendre.

—Je ne sais, mademoiselle, si vous devinez la vérité, quant à moi, je vous affirme que j'ose à peine la soupçonner.

—Expliquez vous, mon enfant. Léa peut avoir quelques défauts, les adulations qui lui ont été prodiguées, ont pu, sinon gâter, du moins dénaturer son caractère. Mais les services rendus à ma famille par son père et son aïeul, ne me permettent pas de rester indifférente à ce qui la concerne. Se serait elle montrée trop vaniteuse et trop dure à votre égard, ou quel événement imprévu...

—Mlle Dangles n'a jamais été dure

pour moi. Au contraire, je dois reconnaître qu'elle s'efforça pendant un certain temps de faire de moi son amie, plus qu'une compagne salariée. Si je l'avais souhaité, elle se fut montrée généreuse à mon endroit et m'aurait comblée de cadeaux. Je crois même que ma sévérité un peu trop grande l'ennuyait parfois, et que les jours de grandes soirées ma robe grise gardait particulièrement le don de lui déplaire. Vingt fois elle envoyait moi des pièces de soie ou sa couturière à mes ordres... Je refusais tout. Je lui rendais justice pour ces qualités, je ne pouvais l'aimer cependant. Tout nous séparait, nos goûts et l'opposition de nos penées. Elle était trop heureuse pour me comprendre, et je me sentais trop triste pour me rapprocher d'elle.

Faut il même tout vous dire, mademoiselle? Il vint un moment où je me crus sur le point de la haïr, et la pensée me vint de la quitter...

Léopoldine s'arrêta.

—N'ayez aucune crainte, lui dit Paule d'une voix douce, vos secrets tombent dans un cœur discret.

—Ce fut, reprit Léopoldine, avec une hésitation visible, durant les mois où M. Rémy Posquères eut l'idée d'épouser Mlle Léa.

—Lui, épouser Léa! c'eût été une folie.

—Je crois cela, et les dédains de Mlle Dangles le rendaient fort malheureux.

—Mais Posquères faisait un grand honneur à Léa en la demandant en mariage.

—C'est ce que je pensais! Il est si noble, si bon, si intelligent, si dévoué; mais, Mlle Léa ne le cachait point, elle avait d'autres vues, des vues ambitieuses. Il lui fallait un titre, de l'argent. Elle ne se trouvait point satisfaite de sa réputation de talent. La vanité grandissait en elle, et la tête lui tournait un peu... Puis M. Posquères lui eût peut être paru donné de trop de volonté pour qu'elle pût espérer le conduire à sa guise.

—Et M. Posquères souffrit beaucoup de son refus?

—Oui, mademoiselle, il lui fallut du temps pour se résigner. Mais il m'a paru que brusquement s'idées changèrent. Il revint chez Mlle Dangles avec une autre attitude et certainement de nouveaux projets. Je ne veux point croire que le dépit en ait fait un ennemi de cette famille; je suis plutôt convaincue qu'il découvrit un secret grave, un secret terrible...

—Qui vous donna cette idée?

—M. Posquères me témoignait une extrême bienveillance, peut être même comprit il que je sympathisais fort à ce qu'il venait de souffrir. Oh! certes, plutôt que de voir blesser un tel cœur, j'aurais été capable de tous les sacrifices, j'aurais été jusqu'à supplier Léa de devenir sa femme, moi.

Léopoldine s'arrêta presque épuvante; elle leva les yeux avec inquiétude sur Mlle de Montgrand; mais ne voyant sur ce beau visage que la bonté et la douceur d'un ange, elle reprit:

—Il y a quelques jours, M. Posquères me conseilla de quitter la situation que j'occupais près de Mlle Dangles. Non pas que l'on eût rien à reprocher à la conduite de Léa. Elle est saine, coquette, on lui a tant dit qu'elle possédait du génie, qu'elle a fini par le croire.

Mais l'ambition la défend contre toute impudence... Il s'agissait de m'empêcher plutôt de me trouver au milieu de cette famille au moment d'une catastrophe que les réticences de M. Posquères me faisaient soupçonner devoir être terrible... Je promis de quitter cette maison, et j'allais annoncer ma résolution à Mlle Dangles, d'après le nouveau conseil de M. Rémy, conseil appuyé par la lettre de recommandation que je vous ai soumise, mademoiselle, quand le malheur prévu a éclaté plus vite sans doute que ne l'attendait M. Posquères... Après un entretien que celui-ci venait d'avoir avec Léa, Mlle Dangles a été prise d'une crise terrible. Elle pleurait, elle aurait voulu mourir. Elle s'accusait d'avoir dédaigné M. Posquères, elle parlait de deshonneur et de ruine... Je ne pouvais la quitter dans un pareil moment. Mais à peine avais je réussi à amener

un peu de calme dans son esprit, que son frère est rentré, elle est passée chez lui... Que se sont ils dit? Je l'ignore. Le va et de chambre répétait hier à l'office, que M. Tiburce paraissait menacer sa sœur, et que celle-ci élevait la voix et semblait l'accuser... C'est au moment le plus orangeux de cette scène, que le vieux Dangles est entré sans se faire annoncer dans le cabinet de son fils...

Une seconde après, Mlle Léa envoyait chercher un médecin; le vieil intendait venait d'être frappé d'une attaque de apoplexie... Saigné à temps, soigné par Mlle Léa, il est revenu à lui au bout d'une heure... Alors changeant d'appartement, il s'est fait installer dans la chambre de mademoiselle, et chaque fois que M. Tiburce s'est présenté, il a refusé de le voir.

—Quand il aura fait ce que j'attends de lui, répétait il.

—Pauvre vieux Dangles! si honnête, si loyal, à qui nous devons tant et de si grands services. Oh! j'irai le voir, j'irai le consoler... Je n'ai point besoin d'apprendre quelle douleur vient de l'atteindre, il me suffit de savoir qu'il souffre.

—M. Dangles n'est plus chez sa fille, mademoiselle. Ce matin, se trouvant malade, il a déclaré qu'il voulait rentrer chez lui, et comme Léa insistait pour le garder encore: "— C'est inutile, ma fille, a t il dit, je dois accomplir un devoir terrible aujourd'hui, pendant que Tiburce, à

son tour, remplira sa promesse: "Puis il a ajouté en serrant sa fille contre sa poitrine: "— Je t'attends chez moi." — "J'irai, mon père." — a répondu Mlle Dangles d'une voix soumise.

Alors Léa m'a prise à part, et après m'avoir remerciée de ne point l'avoir abandonnée pendant les trois tristes jours qui viennent de se passer, elle m'a conseillé de venir sans retard vous remettre ma lettre d'introduction.

—J'y ferai honneur, mademoiselle; ma mère m'autorise à vous accueillir, et jusqu'à ce que vous ayez trouvé une situation convenable, vous habiterez près de moi. Le cabinet voisin de ma chambre n'est pas grand, mais vous ne me semblez point trop exigeante, et vous vous en contenterez, n'est ce pas? — Tant que vous trouverez la solitude bonne pour votre travail ou votre satisfaction, vous serez libre de rester chez vous; quand vous voudrez bien me tenir compagnie, nous irons ensemble chez mes pauvres, ou nous travaillerons pour eux.

—Que vous êtes bonne, mademoiselle!

(A suivre)

ANNONCES NOUVELLES

Dentelles et broderies—Behan Bros. Scrofules—Dr J C Ayer & Co La vigueur des cheveux d'Ayer Guide floral de Vick Painoir de Québec.—Robert C. Welch.

CANADA

QUEBEC, 27 FÉVRIER 1889

A TRAVERS LES COMPTES PUBLICS

La presse subventionnée par M. Mercier

Lorsque nous étions au pouvoir, nos adversaires ont bien crié contre la presse conservatrice...

Chaque année, à l'apparition des Comptes-Publics, on voyait l'Electeur, la Patrie, et plus tard la Justice, l'Etendard, aligner les chiffres...

Et c'était une cacophonie à étourdir les sourds!

Les cartes ont tourné, voilà nos adversaires au pouvoir. Et quel spectacle nous donne cette presse puritaine et désintéressée?

Reptiles! reptiles! messieurs les austères d'autrefois! Nous avons ouvert les Comptes-Publics, et les Journaux de l'Assemblée Législative.

Tableau des dépenses: Belleau et Cie (La Justice et l'Electeur) 818,129; Le Herald 8,809; L'Etendard 6,307; M. Elzéar Vincent 6,127; M. Jos. Dussault 4,397; La Patrie 4,833; Le Daily Telegraph 3,146; C. Darveau 1,416; La Paix 672.

Comme on le voit la Justice et l'Electeur ont la part du lion. Voici comment se décompose la somme de \$18,129 qu'ils ont reçue.

Mais ce n'est pas tout. Belleau et Cie impriment de plus les Procès-verbaux de la chambre, et les mettent ensuite en volume sous le titre de Journaux de la Chambre.

Excellente année, dont le résultat sera encore dépassé par celui de 1888-89!

La plus forte somme reçue par l'Etendard a été celle de \$6,100 pour l'impression des statuts révisés.

La plus forte somme reçue par le Herald vient de la même source: \$7,600.

Les chiffres donnés plus haut ne comprennent pas les abonnements aux diverses feuilles.

Voilà donc la presse servile, la presse subventionnée, la presse reptile!

Où sont-ils ces austères, ces vertueux, ces puritains du journalisme libéral et national, qui nous ont tant de fois dénoncés au mépris public?

Où sont-ils? Ils sont au ratelier ministériel, et ils se gavent de picotin!

UN INCIDENT

Il nous faut dire un mot d'un incident qui est tombé assez irrégulièrement dans le domaine de la presse: nous voulons parler des résolutions en faveur du pouvoir temporel du Pape, que M. Trudel, député de Champlain, a eu l'intention de proposer à l'Assemblée Législative.

Le député de Champlain, malgré les supplications d'un grand nombre de ses collègues ministériels, avait mis entre les mains du greffier un avis de motion relatif au pouvoir temporel, qui fut copié par un reporter et qu'on ne put empêcher de paraître.

Voici quelle était la teneur de ce document, désormais historique, quoiqu'il n'ait pas fourni une longue carrière:

Que cette Chambre désire exprimer ses sentiments de profond regret au sujet de la position malheureuse et humiliante qui est faite à notre Souverain Pontife Léon XIII, le père spirituel de plus de trois cent millions d'âmes, au nombre desquelles se trouvent trois millions des plus loyaux et des plus dévoués sujets de Sa Majesté la reine d'Angleterre.

Que cette Chambre désire enregistrer, de la façon la plus énergique, son protest contre la captivité du chef de l'Eglise catholique, prisonnier dans son palais du Vatican, cet état de choses blessant profondément les sentiments de catholiques loyaux et dévoués sujets de Sa Majesté et étant de plus un obstacle qui empêche et paralyse, dans une grande mesure, l'administration d'affaires, qui concernent leur religion et l'exercice de leurs droits et conséquemment, touche à leur liberté de conscience.

Si nous sommes bien renseignés, M. Trudel, en retirant son avis, cédait aux sollicitations de plusieurs de ses amis politiques, partisans du ministère, qui lui représentaient la gravité d'une telle démarche, l'embarras où elle les plaçait, l'effet qu'elle pouvait produire sur les esprits déjà trop échauffés dans la province d'Ontario, etc.

La lettre suivante fait voir dans quel sens l'autorité a fait connaître son opinion.

Come d'une lettre de M. L. P. Pelletier au Dr F. Trudel, M. P. P. Québec, 21 février 1889.

Vous m'avez demandé de secondar les résolutions que vous proposez de présenter, à propos du pouvoir temporel de Notre Saint Père. Je vous ai répondu que j'abandonnais dans le sens de ces résolutions et que j'étais prêt à les supporter de toutes mes forces, mais j'ai ajouté que je désirais d'abord consulter les autorités religieuses sur cette importante question.

Je suis en conséquence allé ce matin au Palais Archépiscopal, où j'ai rencontré Son Eminence au sujet de la question qui nous occupe.

Son Eminence m'a fortement conseillé de ne pas secondar ces résolutions et Elle a exprimé un profond regret de voir que ces résolutions avaient été, ou devaient être présentées, et Elle m'a prié de vous demander de ne pas insister.

Son Eminence croit que ces résolutions feraient plus de mal que de bien dans les circonstances et Elle m'a autorisé à à dire aux auteurs de ces résolutions qu'ils ne devaient pas insister.

Son Eminence a de plus rappelé que Nos SS. les Evêques de cette province ont déjà une fois essayé, auprès de Sa Majesté, un mouvement dans le sens des résolutions dont il s'agit en ce moment et qu'ils ont reçu une lettre du secrétaire des colonies, refusant de s'occuper de la question.

Dans les circonstances, mon cher Docteur, je crois devoir me rendre aux désirs ardents, manifestés par l'autorité religieuse et diocésaine, dont je relève. Je crois que c'est le devoir de tout bon catholique.

Vous pouvez faire de cette lettre l'usage qu'il vous plaira, dans l'intérêt de la cause catholique, qui nous est si chère à tous deux.

Voire bien dévoué, Louis P. PELLERIER.

Ainsi les résolutions ne seront pas présentées, vu cette expression d'opinion de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec.

PETITE GAZETTE

Le général de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin est mort à Rome, hier.

On dit que l'hon. M. Sullivan, premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard, sera nommé juge en chef de la cour suprême de l'Ile, en remplacement de M. le juge en chef Hensley, qui va être fait lieutenant-gouverneur.

On annonce la mort du cardinal Charles Sacconi, doyen du Sacré-Collège. Le défunt naquit à Montalto le 9 mai 1808. Fait évêque d'Ostie et Velletri, il fut créé cardinal en 1861.

ECHOS PARLEMENTAIRES

Hier, au début de la séance, tout le monde attendait le grand discours promis par M. Mercier, en réponse au réquisitoire de M. Desjardins.

Désappointement sur toute la ligne! M. Mercier a déclaré qu'il n'était pas encore prêt, et qu'il ne savait pas quand il le serait.

Pas un mot de réponse, ni dans la presse, ni ailleurs, n'a été produit à l'encontre du terrible discours de M. le député de Montmorency.

Il est bon d'observer que M. Desjardins a répondu à M. Shehyn séance tenante.

Il n'avait pas la le discours du trésorier. Les trois documents les plus indispensables pour la discussion financière, le budget de 1889-90, le budget supplémentaire de 1888-89, et l'état des recettes et paiements du 1er juillet au 31 décembre 1888, avaient été distribués au commencement de la séance seulement.

En dépit de tous ces désavantages, à peine M. Shehyn avait-il fini son discours, que M. Desjardins était debout. Et, durant trois heures, il a tenu le ministère sur la sellette démolissant l'exposé budgétaire et jetant une lumière implacable sur la situation financière.

Contraste frappant, après bientôt quinze jours, M. Mercier est incapable de répondre au député de Montmorency. Jamais un ministère n'a fait pareil aveu d'impuissance!

Le premier-ministre s'est bien trompé, s'il a cru qu'à défaut de réponse il pourrait pousser à la vapeur le vote du budget.

Nos amis n'ont pas voulu se laisser ainsi bousculer, ni permettre au gouvernement d'escamoter certains items importants des estimés.

M. Leblanc s'est mis en travers de cette course au clocher. Il a parlé durant deux heures, malgré les cris et le tapage ministériels, jusqu'à ce que M. Mercier, fort ennuyé, et peu désireux de rester toute la nuit bloqué sur un item du budget, ait consenti à passer aux autres ordres du jour.

L'opposition ne se laissera pas tyranniser.

SOUSCRIPTION

Vous désirez que je vous en parle. Très volontiers. Aussi bien, la plume me démange à ce sujet depuis quelques années.

On vous la fait aux Palmiers, dites-vous, que pensez-vous de moi, par exemple, à qui on l'a fait, sous des formes variées, dix-sept fois en douze ans! Cela vous surpasse.

Oui! je l'ai eu à la correspondance, à la délégation, à la médaille, au cachet symbolique, au titre d'académicien, à la rosette, — enfin dix-sept fois.

Et je m'en vante — car j'ai voulu payer un sou pour ces sortes de surprises.

Ici, le lecteur m'arrête et demande des explications. C'est juste — il faut commencer par le commencement.

En 1877 donc eut lieu ma première expérience; je reçus une lettre grand style, d'une société d'études pour prévenir la dislocation de la langue française, ou un motif approchant de cela. Il y était dit avec un fort grand air, que mon talent comme défenseur de la langue susdite, m'avait mérité le rang distingué de membre correspondant — et que le journal de la Société me serait envoyé gratuitement. Que répondre à cela? Accepter avec enthousiasme. Eh bien! c'est ce que je ne fis pas, car j'avais connu quelque chose de ces manigances, par deux de mes amis.

Si j'eusse accepté, mon nom eût été proclamé comme membre correspondant, et on m'eût adressé pour rien le journal insignifiant de la Société, puis au bout

de trois ou quatre ans, je me serais aperçu que j'avais déboursé de \$40 à \$50 pour acheter les livres de messieurs les auteurs de troisième ordre, qui ont plusieurs moyens de carotter le pauvre monde.

C'est toujours et partout la souscription qui est l'origine, la cause, le but de l'entreprise — et vous, bon homme, affolé par le titre de membre correspondant ou par l'envoi d'une médaille, vous ouvrez votre bourse pour nourrir les fruits secs de la littérature française.

Car ils vont jusqu'à vous médailler, vous décorer, vous titrer! Leur effronterie n'a de limites que notre bêtise. Les Canadiens qui, il faut le dire, sont gouvernés comme pas un peuple, se jettent sur ces souscriptions déguisées et deviennent les dinons de la farce.

L'Association Universelle des Palmiers siège à Paris, distribue la gloire aux nigauds des cinq parties du monde, et pour justifier sa prétention, elle publie un journal L'Exotique, lequel est plus qu'exotique tant il est vide et hors de bon sens. Mais derrière le journal sont embusqués les écrivains de quatre sous, qui vous font payer leurs œuvres au poids de l'or.

N'ai-je pas été nommé un jour délégué de toute la province d'Ontario, pour représenter l'Institut Ethnographique de France, avec droit de mettre un sceau particulier sur mes lettres, et autres choses, sans compter les qualifications de "cher collègue" et "distingué confrère" qui pleuvaient sur moi, à travers l'Atlantique, signées de noms ronflants, accompagnées de cachets grands comme la main, de papier à lettre tapageur, et d'encre opes éblouissantes! Que c'était donc beau, que c'était donc attirant! J'ai envoyé paître le bataillon sacré des spéculateurs — car au bout de toute l'affaire j'ai eu qu'il y avait un abonnement annuel de \$20 pour des livres qui ne valent rien — et de plus la tâche d'organiser la souscription dans la province dont je me trouvais le chef, s'il vous plaît. En acceptant, je devenais vendeur de livres et commerçant de blague pour le compte d'autrui. De plus j'étais cet honneur de ma poche!

Que ceux de nos écrivains qui n'ont pas été "honorés" de cette façon, le déclarent tout honnêtement. Ils doivent être rares. Je ne demanderai pas à quelques-uns d'avouer qu'ils se sont fait un peu pincer en expédiant de l'argent à leurs chers confrères de l'autre côté de l'eau — de l'eau salée, salée comme les souscriptions.

La France a trop d'écrivains pour le nombre de ses lecteurs: elle refuse de les nourrir tous. Il en résulte que, à part les meilleurs, les quatre ou cinq catégories des autres crévent de faim, — c'est pourquoi, ils cherchent à exploiter les innocents des colonies. Qu'on les guillotine!

Un de mes amis — j'en ai de toutes les sortes — me disait: "J'arrête; en voilà pour \$30, c'est assez. Ces livres ne valent rien. J'ai souscrit à cause de la nouveauté des noms des auteurs et des dissertations philosophiques du professeur Godendard. Au bout de quatre ou cinq années, la réflexion vous vient que le jeu n'en vaut pas la chandelle et vous cessez de payer. Mais d'autres vous ont déjà remplacé. Ainsi va la souscription artistique, littéraire, commerciale et banale, sous des dehors flamboyants et des titres à remplir les gazettes.

Ah! vous aussi, vous avez été mis dans les Palmiers, mon cher Dionne! Consolez-vous: Marmette et moi nous avons reçu également l'annonce que nous sommes menacés d'une médaille pareille à la vôtre, et il y a déjà des messieurs très huppés, disent-ils eux-mêmes, qui nous traitent de complètes à compagnons. Marmette en rougit de colère. Pas moi! Cela m'amuse. J'ai retourné le dernier envoi avec des simples et grandioses paroles écrites sur l'enveloppe: "Laissez-moi tranquille, je vous prie" et j'ai signé comme je le fais ici:

BENJAMIN SULTE.

Parlement Fédéral

Séance du 26 février.

La séance est ouverte à 3 heures. Un grand nombre de pétitions sont présentées.

Avant les ordres du jour, M. Costigan appelle l'attention de la chambre sur certaines accusations publiées contre lui dans les journaux. On a prétendu qu'il

contrôlait le fonds du service secret du gouvernement et que par conséquent c'est lui qui a dû employer Lecaron. Ceci est faux. Il n'a pas le contrôle de ce fonds comme ministre. Il a droit d'y puiser, mais il n'a jamais usé que très modérément de ce droit et n'a jamais entendu parler de Lecaron avant que son nom fut mentionné dans les journaux.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, l'hon. M. Laurier se lève pour proposer une série de résolutions qu'il fait précéder des remarques suivantes:

A plusieurs reprises, pendant la présente session, on a demandé au gouvernement quelle serait sa politique sur la question des pêcheries. M. Ives a une motion à ce sujet sur l'ordre du jour.

D'autres députés ont demandé si l'on se proposait de continuer le modus vivendi. Le gouvernement a répondu par le cliché ordinaire: "sous considération." La vérité est que le gouvernement n'a pas de politique à ce sujet. Il hésite, temporise, tergiverse et continuera ainsi jusqu'au moment où il sera trop tard d'agir. Le mal sera irréparable.

Nous sommes en présence d'un état de choses extrêmement sérieux. Les deux principaux rejets de la nation anglaise vivent côte à côte, unis par les liens du sang et par la position géographique. Cependant leurs relations ne sont rendues à un tel point que la guerre commerciale, avant-coureur redouté de la guerre sanglante, nous menace aujourd'hui. Si la situation est mauvaise, c'est le gouvernement canadien qui en est responsable.

Dans ces circonstances quel est le devoir du gouvernement. Il doit abandonner sa politique hostile et vexatoire pour des mesures de conciliation. Il doit entrer de nouveau en conciliation et pour préparer la voie à un nouveau traité, pour mettre en vigueur le modus vivendi qu'il suive le précepte de lord Chatham qui disait: "Retractions-nous lorsqu'il en est encore temps." Il termine en proposant la résolution suivante:

En vue du sujet par le sénat des Etats-Unis du traité de 1888 et des malheures et regrettables divergences qui existent entre le Canada et les Etats-Unis sur des questions de commerce et des pêcheries, cette chambre est d'opinion que le gouvernement devrait s'occuper sans retard de la faire cesser en s'efforçant de faire disparaître les restrictions commerciales et en se faisant directement représenter à Washington. Cette chambre est aussi d'opinion que le modus vivendi devrait rester en vigueur pendant la prochaine saison de pêche.

SIR JOHN MACDONALD. — Les résolutions qui viennent d'être soumises et qui n'avaient pas été préalablement communiquées, contiennent trois choses. Elles demandent l'envoi d'un représentant canadien à Washington. 2o le rétablissement du modus vivendi. 3o la réciprocité sans restriction. Le chef de l'opposition s'est efforcé en vain de prouver que dans les difficultés avec les Américains, tout le tort est de notre côté et qu'il est impossible de faire le moindre reproche à nos voisins. Nous les membres du gouvernement, nous ne saurions admettre que nous avons tort et j'en trouve la preuve irréfutable dans toutes les circonstances qui ont accompagné la négociation du dernier traité, tout ce que le Canada demandait était parfaitement juste. Le traité a été rejeté. On nous demande maintenant de nous mettre à genoux devant MM. Blaine et Harrison, d'admettre que nous seuls avons péché, que nous avons opprimé les pêcheurs américains et après avoir commis toutes ces bassesses, demander aux Etats-Unis un nouveau traité. Ceux-ci nous répondraient certainement: Nous n'avons que faire d'un traité; vous nous avez déjà fait toutes les concessions imaginables.

Ce n'est certes pas le moyen de faire respecter nos droits, et le gouvernement entend agir de toute autre façon. Si le gouvernement n'a pas répondu d'une façon satisfaisante à la question concernant le modus vivendi, c'est qu'elle a été posée au moment le plus important. Au reste rien ne presse: la saison de pêche n'est pas encore arrivée, et il est à espérer que la politique du nouveau gouvernement différerait sensiblement du gouvernement précédent. Il sera peut-être possible de négocier un nouveau traité. A la première offre que feront les Etats-Unis au sujet des relations commerciales, le Canada sera prêt à rentrer en négociation. Le pays n'a pas peur de la menace d'une rupture de relations commerciales. On sait que le danger est plutôt simulé que réel.

Il est vrai, que pendant la dernière guerre de sécession, l'Angleterre était favorable au Sud, mais le gouvernement canadien n'était pas animé du même esprit. Il a toujours au contraire gardé une attitude de la plus parfaite impartialité. Pendant longtemps 10,000 de nos volontaires ont gardé la frontière afin d'empêcher que les soldats du Sud ne pussent attaquer les armées du Nord.

M. Laurier dit que c'est grâce à M. Wiman que les négociations du dernier traité ont eu lieu. En supposant que ce fut vrai, l'argument n'est pas concluant, si nous considérons les résultats des négociations.

Plus nous nous humilions devant les Américains, moins nous obtenons d'eux. Il croit que cette résolution sera rejetée par la chambre et par le pays, car elle est contraire à l'honneur national.

Nous sommes prêts à entrer en relations avec les Etats-Unis en autant que les intérêts du pays le permettront. Mais nous n'entendons pas abdiquer tous nos droits comme le chef de l'opposition nous prescrit de le faire.

M. MILLS prend ensuite la parole en faveur de la résolution. A 6 heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. Mills continue son discours.

L'hon. M. FOSTER fait remarquer que l'Angleterre est très anxieuse de rester en bonnes relations avec les Etats-Unis, et cependant elle n'a jamais trouvé à redire à la manière dont le Canada interprétait le traité de 1818. Voilà une preuve que le gouvernement canadien n'est pas blâmable.

M. Foster prétend que le gouvernement canadien a invariablement fait son devoir à l'égard des pêcheurs américains et de ce pays en général. Ce sont les Etats-Unis qui ont constamment refusé de répondre aux avances du gouvernement canadien. Il accuse l'opposition de vouloir faire du capital politique avec les griefs des pêcheurs américains.

M. EDGAR parle jusqu'à onze heures en faveur de la résolution.

M. MACDONALD, de Huron, propose l'ajournement du débat.

A onze heures la chambre s'ajourne.

Assemblée Législative

Mardi, 26 février.

L'ORATEUR prend le fauteuil à 3.00 heures P. M.

Les projets de loi de M. le Dr De Grosbois pour permettre à MM. Graham et Cotton, chirurgiens-dentistes, d'exercer leur profession en cette province, sont ajournés à demain.

L'hon. M. SHEHYN propose que la chambre se forme en comité des subsides.

Le chef de l'opposition demande au premier-ministre quand il se propose de faire son discours sur le budget en réponse au député de Montmorency.

Le premier-ministre répond qu'il n'est pas encore assez préparé pour faire honneur à la tâche qu'il a entreprise de répliquer au discours important de M. L. G. Desjardins, que le Canadien a publié ces jours derniers.

M. le ministre n'ajoute pas quand il sera prêt à parler.

L'item pour l'administration de la justice accuse une diminution de \$27,000.

L'hon. M. TAILLON demande des explications au trésorier.

L'hon. M. SHEHYN dit que la chose est du ressort du procureur-général.

L'hon. M. TURCOTTE est d'opinion que dans le passé des termes de la cour criminelle ont probablement été accordés trop libéralement, si on considère le peu de gravité des offenses qu'il y avait souvent à juger. Comme le gouvernement est décidé de n'accorder ces termes extraordinaires que le moins souvent possible, on a cru bon de retrancher \$27,000 des sommes consacrées à l'administration de la justice.

Vote sur division après un court débat.

Le comité adopte les items relatifs à l'éducation supérieure.

L'item relatif aux écoles normales est adopté sans discussion.

Mais les sommes consacrées à l'inspection des écoles de la province donnent lieu à une longue discussion à laquelle prennent part MM. Leblanc, Nantel, Taillon, Lareau et Gagnon.

M. LAREAU se déclare mécontent de l'inspection des écoles dans son comté.

L'hon. M. TAILLON se prononce en faveur de l'amélioration de notre système d'inspection scolaire. Le salaire des inspecteurs devrait aussi être augmenté.

L'hon. M. GAGNON dit que tout cela est du ressort du conseil de l'instruction publique et que le gouvernement n'a rien à faire à ce sujet.

L'item est voté.

SEANCE DU SOIR

La chambre va de nouveau en comité des subsides.

L'item "fonds de pension" provoque un long débat.

A eux seuls, MM. Leblanc et Nantel parlent durant plus de deux heures.

Finalement, M. Mercier propose que le comité se lève et rapporte progrès.

La chambre ratifie tous les items déjà passés, puis on passe aux autres articles de l'ordre du jour.

On étudie en comité général le bill de l'hon. M. Duhamel, amendant la loi de la chasse de Québec.

Le bill pour amender la loi électorale

